



ESTIMATION

N° D202512-937

En date du 05/12/2025

Rapido'Devis

RAPIDO DEVIS

29 Rue Du Pere Gwenael
29470 Plougastel Daoulas

Mme Marie Arslan

22 Route de Collonette
74140 Douvaine

Chauffage

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	P.U HT	TVA	TOTAL HT
1	Dépose et évacuation				
1.1	Dépose radiateurs électriques existants Dépose des anciens radiateurs électriques muraux avec déconnexion électrique et protection des circuits	9 u	35,00 €	10.0 %	315,00 €
1.2	Évacuation en déchetterie Évacuation des anciens équipements de chauffage en déchetterie agréée	1 fft	120,00 €	10.0 %	120,00 €
2	Radiateurs électriques				
2.1	Fourniture radiateurs				
2.1.1	Radiateur à inertie sèche 1000W Radiateur électrique à inertie sèche 1000W avec thermostat digital programmable, blanc	3 u	480,00 €	10.0 %	1 440,00 €
2.1.2	Radiateur à inertie sèche 1500W Radiateur électrique à inertie sèche 1500W avec thermostat digital programmable, blanc	3 u	550,00 €	10.0 %	1 650,00 €
2.1.3	Radiateur à inertie sèche 2000W Radiateur électrique à inertie sèche 2000W avec thermostat digital programmable, blanc	1 u	620,00 €	10.0 %	620,00 €
2.1.4	Sèche-serviettes électrique 750W Sèche-serviettes électrique soufflant 750W avec thermostat digital, blanc	2 u	320,00 €	10.0 %	640,00 €
2.2	Pose radiateurs				
2.2.1	Pose radiateur électrique avec raccordement Pose et fixation murale du radiateur électrique avec raccordement électrique sur circuit existant et mise en service	7 u	95,00 €	10.0 %	665,00 €
2.2.2	Pose sèche-serviettes avec raccordement Pose et fixation murale du sèche-serviettes avec raccordement électrique sur circuit existant et mise en service	2 u	110,00 €	10.0 %	220,00 €
3	VMC simple flux				
3.1	Fourniture VMC				

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	P.U HT	TVA	TOTAL HT
3.1.1	Kit VMC simple flux autoréglable Kit VMC simple flux autoréglable avec caisson, bouches d'extraction hygro, gaines et accessoires pour 5 pièces	1 ens	450,00 €	10.0 %	450,00 €
3.1.2	Gaine rigide PVC Ø125 Gaine rigide PVC diamètre 125mm pour réseau VMC	25 m	18,50 €	10.0 %	462,50 €
3.1.3	Accessoires VMC Colliers, raccords, coudes et accessoires divers pour installation VMC	1 fft	105,00 €	10.0 %	105,00 €
3.2 Installation VMC					
3.2.1	Pose du caisson VMC en combles Installation et fixation du caisson VMC en combles avec raccordement électrique	1 u	280,00 €	10.0 %	280,00 €
3.2.2	Pose bouches d'extraction Pose et réglage des bouches d'extraction hygro dans pièces humides avec perçage et raccordement gaines	5 u	65,00 €	10.0 %	325,00 €
3.2.3	Installation réseau de gaines Pose et fixation du réseau de gaines VMC en combles avec raccordement au caisson et aux bouches	8 h	45,00 €	10.0 %	360,00 €
3.2.4	Mise en service et réglage VMC Mise en service de l'installation VMC avec contrôle des débits et réglages	1 fft	120,00 €	10.0 %	120,00 €
4 Électricité					
4.1	Vérification tableau électrique Vérification du tableau électrique et des protections pour nouveaux équipements	1 fft	85,00 €	10.0 %	85,00 €
4.2	Fourniture petites fournitures électriques Dominos, fils pilote, gaines, boîtes de dérivation et petites fournitures diverses	1 fft	120,00 €	10.0 %	120,00 €

Modalités et conditions de règlement :

Ce document est une estimation et non un devis.

Ce document est généré automatiquement par un algorithme intelligent et constitue une estimation indicative. Les montants indiqués sont susceptibles d'être ajouté en cas de modification du taux de TVA en vigueur. Cette estimation devra être confirmée par un artisan qualifié, qui établira un devis définitif prenant en compte les spécificités de votre projet.

Total net HT	7 977,50 €
TVA (10.0%)	797,75 €
Total TTC	8 775,25 €

Net à payer 8 775,25 €

Offre valable jusqu'au **04/01/2026**

TVA à taux réduit

En qualité de preneur de la prestation, j'atteste que les travaux réalisés se rapportent à des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans et respectent les conditions prévues par les articles 279-0 bis et 278-0 bis A du Code général des impôts, et notamment que les travaux effectués sur une période de deux ans au plus n'ont ni concouru à la production d'un immeuble neuf au sens du 2° du 2 du I de l'article 257 du Code général des impôts, ni même conduit à augmenter la surface de plancher des locaux existants de plus de 10%.

Bon pour accord et signature

Fait le :
À :